



## Plan de Gestion du site classé du lac de Nantua

# Document de synthèse











Maison de l'Habitat 34, rue Général Delestraint 01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 0474211131 Fax: 0474219841

E-mail:contact@caue-ain.com Site:www.caue-ain.com

## Le site classé

Le Lac de Nantua, troisième lac naturel de Rhône-Alpes, est site classé depuis le 9 septembre 1936 (2 arrêtés : 09/09/1936 et 04/05/1938).

Dans un site naturel montagnard, cerné de hautes barres rocheuses et d'éboulis "vivants", il offre un avant-goût des Alpes pour les voyageurs transitant par la Cluse jurassienne qu'il occupe.

Orienté Est/Ouest, il bénéficie d'un fort contraste de lumières entre ses deux rives, propice aux effets spectaculaires, renforçant l'aspect pittoresque du site.

Le Lac mesure environ 2,5 km sur 750 m et a une profondeur maximum de 43 m. Son altitude est de 480 m.

Le périmètre du site déborde peu du Lac lui-même : les étroits espaces riverains, la forte pente rocheuse Sud, et quelques espaces au contact des milieux habités Est et Ouest : l'esplanade de Nantua, et les anciennes roselières sur les territoires communaux de Nantua et Port à l'Ouest.



périmètre du site classé



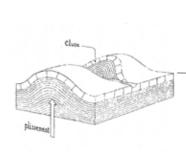
un lieu "pittoresque et romantique" : estampe de 1825



la route des Alpes : carte de Casssini XVIIème siècle



le lac de Nantua, affluents, sources et aval



une "cluse"



lac de Nantua : 3ème lac naturel de Rhône-Alpes



## Le nécessaire équilibre entre le site naturel et les activités humaines

Élaborer un Plan de gestion de ce site oblige à prendre en compte les deux aspects principaux :

le caractère naturel, paysager, pittoresque du site en actualisant cette approche par les critères environnementaux,
 l'occupation et les activités humaines qui lui sont fortement liées, en intégrant les projets.

## Les éléments naturels sont :

- l'eau du Lac, avec ses affluents, ses sources et pertes, mais aussi les ruissellements et les intrants non contrôlés.
- les rives, très différentiées, avec de forts caractères comme les roselières subsistantes (à l'Ouest, principalement), les pentes plongeantes (au sud) et fortement anthropisées (au nord) avec des installations et clôtures sur de petits terrains privés. Vues du Lac, elles ont néanmoins un aspect naturel dû aux plantations arbustives quasi-continues.
- les secteurs de confluence (Merloz, Doye, etc. ) et d'évacuation (Bras du Lac), au contact des secteurs habités et très construits.
- la grande prairie humide d'Ouest, dite "le marais des Fouilleuses " dans la "Plaine des eaux mortes", formant zone d'expansion des crues, et les anciens méandres.
- les barres et pentes rocheuses de part et d'autre (altitude : 800 m), instables voire dangereuses, mais abritant une faune sauvage, classées en ZNIEFF, et en connexion à travers le site du Lac.
- les quelques secteurs encore en prairies ou en forêt dans les pentes moins fortes.

Pour comprendre ces éléments naturels et les évaluer puis chercher ce qui permettrait leur amélioration et valorisation, des groupes de travail ont été réunis :

Groupe "biodiversité" et Groupe "sécurité". Un troisième Groupe "voies", s'intéressant en particulier à leur traversée des milieux naturels, et complété par des réunions avec les responsables concernés du Département, a permis de donner les principes d'une meilleure intégration des routes dans le site.

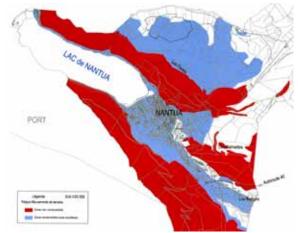
Leurs préconisations ont permis la rédaction du document d'orientations.



à Port, dernière grande roselière du lac de Nantua



barres rocheuses de la rive Nord, et ouvrage de protection



plan de zonage du PPR de Nantua



## **Quelques grandes conclusions:**

- amélioration de la qualité, classée moyenne, des eaux du Lac, par maîtrise des divers intrants, limitation des eaux de ruissellement et réinstallation de roselières permettant l'épuration,
- préservation des zones d'expansion des crues situées à l'ouest du Lac,
- restitution à la nature de la majorité des linéaires de rives par acquisition publique, travaux de renaturation et gestion, permettant d'enrichir les habitats (biodiversité) et de rétablir des liens entre les rives naturelles du lac et les ZNIEFF,
- mise en place d'un dispositif d'observation pour améliorer la connaissance du fonctionnement du lac.
- organisation d'un espace à vocation pédagogique et de sensibilisation sur les zones humides sur un site public,
- création d'un Tour du Lac continu, d'un gabarit constant (3 m de large), préservant les milieux naturels fragiles proches des rives, mais sécurisé pour les piétons et tous cheminements doux,
- prise en compte de la sécurité en évitant de favoriser les stationnements prolongés des personnes sous les barres rocheuses, en particulier au Nord, en renforçant la surveillance et les dispositifs actuels et en complétant les études,,
- transformation de la RD1084 par établissement d'un projet en soi, abordant toutes questions liées à la traversée d'un site naturel classé, et restitution aux piétons de la RD74 par alternance (le week-end, l'été),
- organisation de réunions régulières (annuelles) des Groupes de travail, suivies de la rédaction de rapports (suivi du milieu naturel, propositions d'actions ou de projets, ...),

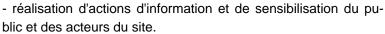




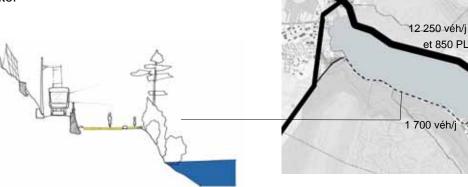
image ancienne des berges naturelles du lac



échappée visuelle depuis le chemin du tour du lac



la RD 1084: une route à sécuriser et à reconfigurer



fréquentation des routes départementales en 2008



tour du lac en rive Sud : utilisation alternée de la RD74

Ce caractère naturel du site ayant été cerné, situé, et les principales préconisations en ayant été données, l'on peut évoquer les activités et occupations humaines.

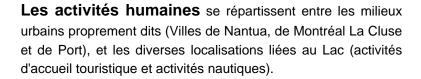
Le site du Lac de Nantua est depuis longtemps habité. Site d'ermitage, lieu de passage, site d'activités artisanales et industrielles liées à la présence de l'eau (ruisseaux et lac). Depuis plus d'un siècle, le tourisme a constitué une activité en soi, avec un accueil de qualité et des activités nautiques.

L'histoire du tourisme montre qu'après l'apogée est venu un certain déclin (rapidité des déplacements ôtant l'intérêt d'une étape, nouveaux modes et itinéraires de déplacements, obsolescence des infrastructures hôtelières, ...).

La ville de Nantua travaille à l'amélioration de son cadre de vie urbain (opérations façades, reprise d'espaces publics, ...) et contribue à une animation culturelle, festive et sportive.

Le maintien et même le développement d'une activité d'accueil est considéré comme vital pour la ville et aussi sa région.

Le Lac est un atout indispensable au développement de ce site. Une nouvelle ambition a été déterminée pour Nantua : l'accueil de manifestations, rencontres, séminaires suscitant des séjours courts et nombreux.



Pour chacune des villes, les projets privés ou publics ont été recensés, localisés, puis une recherche d'harmonisation et de limitation des emprises bâties a abouti à un plan général de situation.

Pour les activités liées au Lac, elles ont été elles aussi recensées, des propositions de regroupement, hors du site proprement naturel, étant également cartographiées.



un hébergement touristique ancien proche de la gare

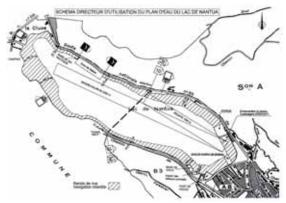


schéma directeur des usages nautiques



stade nautique municipal



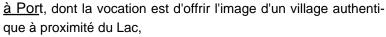
## **Grandes conclusions:**

Le site porte une nouvelle ambition avec le projet d'accueil de manifestations, rencontres, séminaires, suscitant des séjours courts et nombreux.

#### a. Pour les Villes :

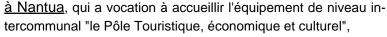
à Montréal-La Cluse, qui est la première "fenêtre sur le Lac",

- ouverture paysagère sur le Lac depuis le point de passage le plus fréquenté (carrefour de la Cluse),
- accès piétons améliorés depuis le centre ville,
- réorganisation à terme des stationnements
- amélioration de l'image urbaine.



- amélioration de l'accès au Lac par l'organisation d'une plage, site de restauration et belvédère au débouché de la RD 74, aménagement de divers sites d'accueil (stationnements, jardin public),
- continuité du Tour du Lac,
- ré-aménagement du camping privé.

pm : les sites de roselières sont préservés et il est proposé de les restituer dans leur configuration ancienne.



- acquisition de bâti et de terrains hors site classé, en entrée de ville, pour l'installation progressive du projet, éventuellement en lien avec des initiatives privées contribuant à l'animation.
- reprise paysagère de l'entrée de ville, évolution de l'espace urbain au contact du Lac.
- prolongation, dans la profondeur du tissu urbain, du lien avec le Lac et amélioration de la visibilité des éléments naturels du site en ville (rivières) à l'occasion de nouveaux projets (logements, activités ...).



ouverture visuelle sur le site depuis le rond-point de la Cluse



restitution des roselières et accès public au lac à Port

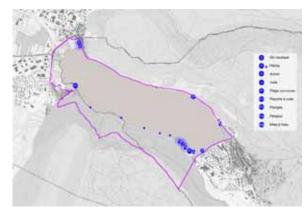


ouverture d'un îlot pour accueillir un équipement public majeur entre la ville et son lac



## b. Pour les activités nautiques et d'accueil touristique :

La dispersion des accès au Lac et équipements en milieu naturel est combattue par le regroupement de ces implantations au contact des secteurs urbanisés :



principe de regroupement des activités sur des pôles

## Le Parc de la Cluse

- sur ce secteur situé sur le territoire de Nantua, implantation d'un équipement abritant des activités nautiques (aviron, ski nautique, plongée, ...) et supportant un stationnement lié à la rue des Savoies (RD 1084 en ville).
- à terme, amélioration des accès, stationnements et diverses activités de restauration.
- aménagement d'un site de sensibilisation aux milieux naturels (zones humides).



pôle nautique et espace pédagogique dans le parc

## **Nantua**

- réorganisation, harmonisation de la base du Club de voile et rationalisation des pontons, regroupant diverses activités nautiques.
- réorganisation de l'accès au Lac et des activités de plein air au niveau de l'arrivée de la rivière le Merloz, limitation de l'accueil des camping-cars, avec un projet global maîtrisé,
- amélioration de la sécurité des accès au stade nautique, création d'un parking protégé en entrée de ville de Nantua,



pôle nautique de Nantua



- aménagement des sites d'hébergement et de restauration :

Restaurant "chez le Père Durdu" et le bâtiment du "Nemo" :

- projet d'ensemble pour une concentration des installations sur une emprise limitée, en entrée de ville,
- intégration d'un hôtel à l'implantation actuelle en reprenant le bâti du "Némo" qui pourra être cédé par la Communauté de communes du Lac de Nantua, et en extension sur le terrain du mini-golf,
- cette implantation sera limitée par un bâti public en bout d'esplanade dont l'architecture sera maîtrisée,
- démolition des garages à l'Ouest et remplacement par un parking paysager.
- les diverses activités temporaires (stands, manèges, ...) seront regroupées et gérées dans un meilleurs respect du site.

#### L'Embarcadère:

- reprise de l'accès à l'hôtel restaurant (sécurité, accessibilité), en harmonie avec le paysage du Lac et en anticipant un projet d'espace public plus en lien avec le lac.

#### Le Belle-Rive:

-vérification de la faisabilité du projet de création de nouveaux espaces de restauration à l'intérieur du bâtiment existant compte-tenu des problèmes de sécurité et d'accès (nécessité d'une étude liée aux risques naturels).



regroupement pour l'accueil touristique à l'entrée de Nantua



chalet-restaurant "le Belle-Rive" en rive Nord

## Les rives sud

- réinstallation du quelques pontons "tin-té-bins" de pêche.



"tin-té-bin" traditionnel du lac en rive Sud



## Principes généraux pour la gestion du site,

avec la recherche d'une harmonie paysagère et fonctionnelle englobant les initiatives pour le territoire :

Donner la priorité à la valorisation des espaces naturels Restituer à la collectivité les espaces riverains du Lac

Eviter l'émiettement des projets avec l'élaboration de scénarios de regroupement Limiter la localisation des projets à l'intérieur des secteurs urbanisés Veiller à la gestion et à la qualité globale des projets dans l'ensemble du site

Organiser la concertation avec les acteurs du site
Mener des actions pédagogiques et veiller à la communication

Réunir régulièrement les groupes de travail thématiques : biodiversité, sécurité, voies Favoriser la mise en place de dispositifs d'observation (qualité des eaux du lac, barres rocheuses, biodiversité, sécurité routière, ...)

Composer et animer un Comité de Gestion se réunissant au moins une fois par an et dont le compte-rendu des décisions et actions sera joint aux projets présentés à la Commission départementale des Sites.

Un Plan général d'objectifs à long terme, répartissant les vocations, actions de valorisation des milieux naturels, projets et activités, implantations est joint aux documents écrits.





## Documents élaborés au cours de l'étude

## Les montages powerPoint, communiqués via Internet :

Comités de pilotage des 28/11/08, 07/04/09 et 02/07/09

#### Les montages partiels :

Élus du site 18/11/08, 10/03/09 et 1/04/09
Communauté de Communes Lac de Nantua (élus) 18/05/09
Commune de Nantua (élus) 26/05/09
Conseil Général (services) 13/05/09 et 30/06/09
Les trois Groupes de travail

## Les comptes-rendus, envoyés aux membres :

Comités de pilotage 25/04/07, 28/11/08, 07/04/09 et 02/07/09 Groupes de travail thématiques : Biodiversité 16/03/09, Sécurité 16/03/09 et Voies 20/03/09

#### Les documents écrits :

Document de propositions pour le Conseil général 30/06/09 Document de synthèse août 2009 Document d'orientations, biodiversité, sécurité, voies août 2009 Principes d'une Charte architecturale août 2009

#### Les tableaux :

Projets recensés auprès des acteurs du site été / automne 08 Liste des personnes mobilisées au cours de l'étude Capacités d'hébergement touristique

## La bibliographie:

Liste des documents dont on a pris connaissance pour l'étude

## Les professionnels du CAUE ayant participé ensemble à l'étude :

Direction de l'étude, animation des réunions extérieures : N. Singier, directrice du CAUE, Coordination, enquêtes, animation des groupes de travail : C. Gazel, adjointe de direction, Travail de terrain, élaboration des documents graphiques, montages : M. Viguié, architecte-conseiller du secteur, C. Chardon, paysagiste-conseiller,

Recherches documentaires et historiques : I. Roger-Favre, géographe-urbaniste, chargée d'études.



